

Le droit belge est d'application pour ce produit.

La durée de votre contrat d'assurance est de 1 an. Il est reconduit tacitement pour des périodes de 1 an.

Vous souhaitez signaler une plainte?

Nous vous invitons à vous adresser en priorité à la personne de contact en charge de votre dossier, dont vous trouverez les coordonnées dans notre courrier. Vous pouvez également adresser votre réclamation par écrit à l'adresse suivante :

Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes

Rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02 509 01 89 - Fax : 02 509 06 03 - [gestion.plaintes@federale.be](mailto:gestion.plaintes@federale.be)

Au cas où vous ne seriez pas satisfait des réponses apportées par notre service, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances,

Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles

Fax : 02 547 59 75 - [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as).

Ces dispositions sont sans préjudice du droit du (Candidat-)Preneur d'Assurance d'intenter une action en justice.

Le Candidat-Preneur d'assurance sera par la signature de ce document considéré comme client de détail dans le cadre des exigences légales sur la distribution d'assurance.

Par conséquent, le Candidat-Preneur bénéficiera du plus haut degré de protection quant aux informations précontractuelles que la compagnie doit lui fournir avant la conclusion du contrat.

Multisik Habitation est un produit de Fédérale Assurance, Rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles  
Belgique

Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC – BNB n° 87 – RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506